



Divorce à l'amiable, avec un titre de séjour d'un an

Par **bilel86**, le **05/03/2008** à **09:27**

bonjour voilà mon histoire est presque comme celle de joseph goldrnsauf que moi ma femme qui est d'origine algerienne (naturalisée française) je l'ai connu en algerie depuis l'adolescence ,3 ans passé elle venue en france avec sa famille ,je suis venu par la suite (1 an plus tard) rejoindre ma famille: ma mere ,mes soeurs (françaises) .sachant que j'avais déjà vécu ici pendant 5 ans scolarisé ayant appris la culture française. nous nous sommes mariés ici nous avons 1 enfant .j'ai un titre de séjour de 1 an (mon dernier après j'aurai celui de 10 ans) j'ai un bts en informatique je n'ai pas pu travaillé avec alors j'ai suivi une formation qui me permet de trouver un emploi ,ce qui me permet de subvenir aux besoins de ma famille .ma femme veut divorcer à l'amiable, car pour elle je n'assure en ce qui concerne les besoins, mais d'autres raisons qui me paraissent tellement injustes que je préfère en rester là. voilà je voulais savoir ce que je risque pas rapport à ma carte de résident que je n'ai pas encore obtenue? merci